

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 31 janvier 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 DGRI 8** Aide d'urgence (100 000 euros) à l'Union Internationale des Organisations de Secours et Soins Médicaux (UOSSM-INTERNATIONAL) pour les populations civiles victimes du conflit en Syrie.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Union Internationale des Organisations de Secours et Soins Médicaux (UOSSM-INTERNATIONAL) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Union Internationale des Organisations de Secours et Soins Médicaux (UOSSM-INTERNATIONAL) - 66, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 100 000 euros est attribuée à l'Union Internationale des Organisations de Secours et Soins Médicaux (UOSSM-INTERNATIONAL) au titre des aides d'urgence.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**